

# Réception d'une notification de jugement

### Par ponponette, le 13/07/2016 à 09:29

A la suite d'un jugement du tribunal correctionnel, je n'ai jamais reçu de notification de jugement. Cette décision a été prononcée le 30.10.2015. Par contre J'ai reçu l'amende à payer. Est ce légal?

## Par youris, le 13/07/2016 à 11:45

bonjour et merci, sont des marques de politesse exigées par les CGU et qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site!

## Par ponponette, le 13/07/2016 à 12:00

#### Bonjour.

Je m'excuse pour l'oubli de ces marques de politesse. Je remercie ,d'avance la personne qui voudra bien me repondre.

#### Par **AUGUSTO**, le **13/07/2016** à **12:34**

#### Bonjour,

Si vous aviez un avocat à l'époque, il a copie de la décision forcément! Sinon rapprochez vous du Greffe du Tribunal qui a rendu la décision pour obtenir un duplicata du jugement.